

LA FONDATION NATIONALE DES ARTS GRAPHIQUES ET PLASTIQUES

La FONDATION NATIONALE DES ARTS GRAPHIQUES ET PLASTIQUES, reconnue d'utilité publique par décret pris en Conseil d'Etat le 6 décembre 1976, a été créée dans le but de "favoriser et d'animer par tous les moyens notamment financiers et moraux, toutes actions d'aide et d'assistance en faveur des artistes des arts graphiques et plastiques, ainsi que toutes actions d'aide et d'encouragement à la recherche et à la création dans le domaine des Arts graphiques et plastiques". La Fondation regroupe les legs SMITH-CHAMPION et SALOMON DE ROTHSCHILD, donations acceptées depuis fort longtemps par l'Etat, mais qui étaient restées des "Fondations de fait" n'ayant pas jusqu'alors reçu de consécration juridique.

LEGS SMITH-CHAMPION

Descendantes d'un trésorier-payeur de l'Armée, d'origine anglo-saxonne, Madeleine Smith-Champion et sa soeur Jeanne Smith lèguent à l'Etat - respectivement le 13 Avril 1940 et 23 Avril 1945 - des biens importants qui consistent en terrains, immeubles et valeurs mobilières. La donation comprend en particulier une vaste propriété située à Nogent-sur-Marne qui, selon le voeu des testatrices, doit être transformée en "Maison de retraite pour les artistes des arts graphiques et plastiques". Cette résidence est entourée d'un parc à l'anglaise de 9 hectares et la légende veut que Watteau, familier de la région, ait peint dans ces jardins "L'Embarquement pour Cythère". Une quarantaine de chambres sont aménagées ainsi que des espaces collectifs, notamment des ateliers de travail, des réserves et une salle d'exposition, l'ensemble étant destiné à des artistes peintres, des sculpteurs, des graveurs, des architectes, des décorateurs et des critiques d'art.

D'autres dons et legs enrichissent par ailleurs le patrimoine initial ; on peut citer par exemple ceux du Docteur Deschiens et de sa femme (l'artiste peintre Andrée Joubert) qui ont permis de financer partiellement la construction d'ateliers plus spécifiquement conçus pour les sculpteurs.

LEGS SALOMON DE ROTHSCHILD

Quant à l'Hôtel de Rothschild, il occupe une partie de l'ancienne "Folie-Beaujon", fastueuse résidence campagnarde que Nicolas Beaujon, banquier à la Cour, fit construire en 1784 au milieu d'un environnement de massifs fleuris, de vignes, de labyrinthes, de bosquets, de potagers et même d'étangs alimentés par un moulin à vent. Un fragment de ce terrain devient la propriété de Balzac qui y termine ses jours. Un autre lot d'environ un hectare est acquis en 1873, par la Baronne Salomon de Rothschild qui confie à l'architecte Léon Ohnet, père du romancier, le soin d'édifier la demeure qui existe de nos jours.

.../...

"Je lègue à l'Etat français... mon hôtel de la Rue Berryer n° 9 et 11 avec son parc et ses dépendances... à charge de créer dans cet immeuble par les soins de l'Administration des Beaux-Arts, une Maison d'Art qui s'appellera "Fondation Salomon de Rothschild". C'est en ces termes que la Baronne Hannah Charlotte de Rothschild, veuve de Salomon de Rothschild, exprimait le 3 Mars 1908 sa volonté de consacrer sa demeure à des activités en faveur des artistes plasticiens. Un décret du 16 décembre 1922 autorise le Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts à accepter la donation au nom de l'Etat et l'Hôtel devient très vite un lieu de rencontre pour les artistes des arts plastiques groupés en Associations ainsi que pour certains services du Ministère. Des manifestations à but culturel et social sont organisées : expositions, concerts, réceptions, ventes de charité. Le Service des Bâtiments Civils effectue quelques réparations pour maintenir l'immeuble en état et faute de moyens financiers, l'édifice se dégrade lentement et le rythme des manifestations se ralentit sensiblement.

Fort heureusement, la situation change à partir de 1964 : vient d'être modifié le régime de l'Assurance maladie, maternité et décès des artistes peintres, sculpteurs et graveurs et comme il faut un siège pour l'organisme chargé de le faire fonctionner, le Service de la Création artistique décide de l'installer rue Berryer et d'en confier la gestion à "La Maison des Artistes". Selon l'arrêté interministériel du 23 Septembre 1965, cet organisme (régé par la loi de 1901) est agréé d'une part pour recouvrer les cotisations des artistes et des commerçants en oeuvres d'art originales et d'autre part, pour entreprendre toutes formes d'action ayant un intérêt direct avec les artistes. La Direction de l'Architecture entreprend alors un programme très important de travaux (toitures, ravalement des façades, aménagements intérieurs...) qui se trouve actuellement en cours d'achèvement.

En 1967, le Centre National d'Art Contemporain", - créé par M. André MALRAUX et relevant du Service de la Création Artistique - occupe une partie des locaux et dès l'année suivante, utilise les salons du rez-de-chaussée, équipés en salles d'exposition. Dans ces galeries sont organisées de nombreuses manifestations d'Art Contemporain qui se succèdent jusqu'en 1976, date où le CNAC rejoint le Centre Georges Pompidou. Peu de temps après, les bureaux sont repris par le Service de la Création Artistique qui, dans le cadre du Ministère de la Culture et de l'Environnement, s'occupe de tous les rapports de l'Etat avec les artistes vivants et dont l'installation à ce titre dans l'Hôtel Salomon de Rothschild contribue à l'activité de la "Maison d'Art" souhaitée par la testatrice. Indépendamment des bureaux de la Fondation, se retrouvent ainsi dans les mêmes lieux divers organismes :

- l'Association "La Maison des Artistes" chargée du fonctionnement du nouveau régime de Sécurité Sociale des artistes institué par la loi du 31 décembre 1975.
- la Biennale de Paris.
- l'Association pour la Diffusion des Arts Graphiques et Plastiques.
- l'AICA-France et le secrétariat de l'Association Internationale des Critiques d'art (AICA)

- Une coopérative d'achat réservée aux artistes.
- l'Association Fra Angelico chargée de l'aide médico-sociale des artistes.
- Le Syndicat National de la Presse Artistique.
- le Syndicat National des Peintres Illustrateurs.
- la Société Nationale des Beaux-Arts.
- Le Syndicat National des Artistes Professionnels
- l'Association Jean Chieze.

OBJECTIFS DE LA FONDATION NATIONALE DES ARTS GRAPHIQUES ET PLASTIQUES

La Fondation doit administrer, entretenir, aménager, faire fructifier les biens qui lui sont apportés au profit des artistes des Arts Graphiques et Plastiques. Elle doit réunir les divers concours et ressources nécessaires et peut recevoir indépendamment de l'aide des pouvoirs publics, tous autres dons effectués dans le même esprit que les legs Smith-Champion et Salomon de Rothschild.

Un conseil d'Administration présidé par M. Jean CAHEN-SALVADOR, étudie les diverses actions dont les objectifs sont :

- organiser des manifestations qui permettent aux artistes non intégrés dans les circuits traditionnels de montrer leurs travaux et recherches.
- constituer un centre d'information artistique ouvert aux artistes et au public.
- aménager des rencontres et colloques entre artistes, critiques et directeurs de galeries.
- mettre à la disposition des artistes un service juridique pour les aider à mieux défendre leurs droits, tant du point de vue social, moral que fiscal.
- prospecter des activités annexes qui, en dehors d'un travail d'enseignement ou de création soient capables de procurer aux artistes des revenus réguliers.

Ces orientations montrent que la Fondation entend jouer le rôle de relais entre les Services publics et les artistes plasticiens de manière à alléger les contraintes des structures administratives.